

Projet d'établissement

Etablissement d'accueil du jeune enfant (Eaje)



Cazouls
lès **Béziers**



Type et Nom de l'établissement : MICRO-CRECHE MUNICIPALE LES PETITS FILOUS

Nombre de places :10+10%

Adresse : 23 Bis Avenue Jean Jaurès 34370 CAZOULS LES BEZIERS

☎ 04/99/43/78/68

E-mail : n.martinez.creche@mairiecazoulslesbeziers.fr

Nom du gestionnaire : Mairie représentée par Mr Le maire, Philippe VIDAL

Statut du gestionnaire : collectivité territoriale

Date :

le.....

Cachet, signature

Depuis 2012, date d'ouverture de l'établissement, au cœur du parc de la régie, la micro-crèche accueille des tout-petits jusqu'à trois ans.

L'équipe de professionnelles n'a cessé d'évoluer dans ses pratiques pour le bien-être de l'Enfant et l'accueil des familles.

Ecouter l'Enfant, répondre à ses besoins, lui assurer une sécurité physique et affective, rester à l'écoute des familles, les soutenir dans leur rôle de parents et respecter la différence de chacun avec l'accueil inclusif d'enfants atteints de handicap ou de maladie chronique, restent des valeurs communes pour lesquelles nous oeuvrons au quotidien.

Nos actions éducatives sont menées en équipe afin de préserver ou rétablir le bien-être de l'Enfant avec ses spécificités. Le travail de partenariat avec le référent santé et accueil inclusif ou la psychologue nous accompagnent dans les actions menées. L'analyse des pratiques professionnelles nous permet de nous adapter à certaines situations éducatives en menant une démarche de réflexion sans cesse en évolution.

L'Enfant est au cœur des enjeux et de nos actions, il est un adulte en devenir que nous nous efforçons d'accompagner tout au long de son séjour à la micro-crèche sur les bases de la pédagogie développée par Emmi PICKLER, médecin pédiatre. Elle a démontré l'importance d'apporter « le respect et la confiance totale dans les capacités d'apprentissage de l'Enfant ». Nous nous en inspirons pour permettre l'évolution de l'Enfant à travers la motricité libre et la liberté de mouvement durant les premières années de vie.

L'Enfant présentant un handicap ou une maladie chronique est accompagné en fonction de ses compétences en collaboration avec les parents et ses soignants qui peuvent collaborer avec l'équipe.

Les parents sont informés de nos pratiques lors de l'inscription et des échanges fréquents permettent de partager des moments sur l'évolution de leur enfant avec l'équipe.

L'Enfant a des droits (Convention internationale des droits de l'Enfant adoptée en novembre 1989). Nous devons œuvrer pour les respecter et veiller à sa santé, à sa sécurité, à son bien-être et à son développement global (physique, psychique, affectif, cognitif et social).

Nous devons permettre son inclusion au sein de la collectivité quel que soit sa situation physique, affective, sociale et culturelle dans le respect de l'autorité parentale en favorisant les plus pauvres et/ou en situation précaire.

Il est important de nous engager dans l'accueil des enfants de parents qui ont également entamé un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales (Art L.214-1 du CASF-code de l'action sociale et des familles)

Extrait de la charte nationale d'accueil du jeune enfant :

« Pour grandir sereinement, j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation ou celle de ma famille »

1. Projet d'accueil

1.1 Les prestations d'accueil proposées

La micro-crèche publique Les Petits Filous est un établissement municipal au 23 bis Avenue Jean Jaurès 34370 à Cazouls Les Béziers

Gestionnaire : la mairie représentée par Mr le maire, Philippe VIDAL.

Mode de financement : la prestation de service unique (PSU) versée par la caisse d'allocation familiales directement au gestionnaire

Nombre de places : 10+10%

Le personnel :

1 référent technique diplômée d'état Educatrice de jeunes enfants

1 auxiliaire de puériculture diplômée d'état

3 agents d'accueil du jeune enfant CAP Petite Enfance

Type d'accueils proposés :

*occasionnel (selon les places disponibles, cet accueil est contractualisé et varie entre quelques heures d'accueil sur une durée déterminée, selon les besoins des parents, selon la durée de l'adaptation à l'entrée en crèche et pouvant aller de quelques jours à quelques semaines ou mois). C'est un accueil adaptable à la situation et modulable, les heures de réservation sont personnalisées en fonction des places disponibles et de la demande des parents.

*régulier (l'accueil régulier est contractualisé et mentionne exactement les jours et les heures d'accueil de l'enfant dont la durée peut aller jusqu'à un an maximum)

*d'urgence (c'est un accueil exceptionnel de « dernière minute » pour une raison importante qui justifierait l'accueil d'un enfant en crèche et qui ne peut être prévisible d'avance :ex : état de santé d'un parent nécessitant la prise en charge de l'enfant, enfant placé par les services sociaux en famille d'accueil ayant besoin d'un accueil en collectivité...)

1.2 Les dispositions particulières prises pour l'accueil d'enfants ou de parents en situation de handicap

*Cf : Charte nationale de l'accueil du jeune enfant

Le RSAI (Référént santé et accueil inclusif) est sollicité afin d'accompagner notre démarche d'accueil d'enfant en situation de handicap ou atteint de maladie chronique.

Les parents sont inclus dans cette démarche en assistant à un premier entretien pour recueillir leurs attentes et leurs besoins. D'autres entretiens sont prévus et selon les sollicitations de la famille tout au long du séjour de l'enfant en collectivité et en fonction de son évolution.

Un travail de partenariat peut être mis en place avec les services de la PMI (protection maternelle et infantile), les intervenants médicaux (médecins, kinésithérapeutes...) et sociaux si nécessaire (CAMSP, etc)

A la suite, un *PAI ou *PAP sera rédigé et signé entre les parents, le RSAI, les acteurs médicaux et sociaux qui entourent l'enfant, l'établissement, pour répondre au mieux aux besoins et/ou aux soins de celui-ci (mise en place ou achat de matériel, formations spécifiques du personnel etc)

(*PAI : protocole d'accueil individualisé- *PAP : protocole d'accueil personnalisé)

Les locaux sont adaptés pour la circulation d'un fauteuil roulant, en rez-de-chaussée avec des ouvertures larges et donc accessibles à des personnes à mobilité réduite.

1.3 Les compétences professionnelles mobilisées

1.3.1 L'équipe est composée de professionnelles qualifiées dont une éducatrice de jeunes enfants, 1 auxiliaire de puériculture et 3 agents CAP Petite Enfance qui sont formées tout au long de leur parcours professionnel afin d'accompagner les enfants en bas âge jusqu'à l'entrée en école maternelle. Elles sont aussi sensibilisées à l'accueil d'enfants présentant un handicap.

1.3.2 Le travail d'équipe

Des réunions de travail sont organisées tous les deux mois sur des thèmes proposés d'avance par l'équipe ou la référente technique et permettent de réguler les désaccords, les tensions, d'échanger et de décider de l'aménagement de l'espace, des référentes des enfants, des dotations en matériel pédagogique ou de parler de l'organisation générale.

La gestuelle associée à la parole est une méthode de travail qui a été adoptée depuis plus de six ans pour permettre de communiquer avec les enfants qui n'ont pas encore les mots pour se faire comprendre. Des formations d'approfondissement de cette méthode sont envisagées.

1.3.3 L'analyse des pratiques professionnelles et la formation

Animées par une psychologue, les analyses de pratiques ont lieu 5 fois par an durant 2 heures en dehors du temps de présence des enfants.

Les agents bénéficient de formations continues auprès du Centre national de la fonction publique territoriale tout au long de leur carrière.

1.3.4. L'accueil des stagiaires et des apprentis est soumis à la signature d'une convention entre le gestionnaire et le centre de formation. Un protocole d'accueil des stagiaires est établi et signé à la micro-crèche entre le stagiaire et la référente technique, tuteur de stage. Il précise les modalités selon lesquelles le stagiaire intervient auprès des jeunes enfants, des parents et de l'équipe. Il ne peut s'absenter sans motif et doit justifier et préparer ces actions auprès de son tuteur. Des bilans sont régulièrement proposés au stagiaire qui peut lui-même solliciter l'équipe et son tuteur. Il doit se présenter aux familles. La première semaine est axée sur l'observation des enfants, du travail de l'équipe afin de créer les premiers liens avec les enfants, les parents et les professionnelles. Les semaines suivantes sont axées sur la pratique.

L'utilisation d'un téléphone ou d'un ordinateur portable en présence des enfants est interdite à cause des ondes électromagnétiques (loi ABEILLE). Il peut être utilisé en dehors de la présence des enfants.

2. Projet éducatif

2.1 L'accueil

2.1.1 Le premier accueil, l'adaptation, la familiarisation

La famille est accueillie pour une visite des locaux et une présentation de l'équipe. Divers documents sont demandés aux parents afin de compléter le dossier d'inscription avec une liste préalablement imprimée.

Le directeur de pôle aura souscrit un contrat d'accueil avec les parents précisant les modalités d'accueil de l'enfant avant la première visite à la micro-crèche.

Dans un deuxième temps, les parents et la référente technique élaborent ensemble la période d'adaptation (contrat occasionnel).

Exemple d'adaptation type et personnalisable :

1^{er} jour : sans séparation, les parents sont présents et échangent avec la référente de l'enfant, avec l'équipe et la référente technique

2^{ème} jour : séparation entre ½ heure et 1h -bilan avec les parents

3^{ème} jour : séparation une demi-journée avec un repas -bilan avec les parents

4^{ème} jour : séparation courte sur une petite journée-repas-sieste avec peu d'amplitude horaire.

L'enfant rencontre toutes les professionnelles pendant la période d'adaptation. Il se familiarise avec cet environnement nouveau et avec sa référente qui recueille les informations le concernant auprès des parents et les partagent avec ses collègues. Elle établit une fiche-repas ou de « biberonnerie » selon l'âge de l'enfant. Elle tiendra à jour régulièrement des fiches d'observations de l'enfant afin de veiller à son bon développement. Ces fiches seront consultables par toute personne qui s'occupera de l'enfant dans un souci de continuité.

Ces premiers liens et échanges avec la famille sont essentiels pour parvenir à établir la confiance entre professionnels, les enfants et leur famille.

2.1.2 L'accueil au quotidien, pédagogie et aménagement de l'espace

Dans le hall d'accueil, un aménagement est en cours pour favoriser le rangement des manteaux et affaires des enfants.

Un petit siège adapté permet aux enfants de s'asseoir pour que le parent enlève ses chaussures et mette les chaussons.

Une chaise adulte est à disposition des parents dans le hall d'entrée ainsi que des surchaussures, ce qui leur permet d'entrer dans la salle de vie et venir au contact des professionnelles pour faire des transmissions d'informations.

Une professionnelle va l'accueillir personnellement et échanger avec le parent.

Le parent peut rester quelques minutes pour faire des transmissions qui vont être notées sur un cahier et regarder son enfant jouer.

Il veillera à apporter des affaires de rechange, pyjama, objet transitionnel, sucette, sac marqués au nom de l'enfant.

Un casier personnel est attribué à chaque enfant. Les bijoux et petites barrettes ou tout objet dangereux pour les tout-petits et pouvant être ingérés sont interdits.

Le soir ou au départ de l'enfant, une professionnelle transmet des informations aux parents concernant la journée, les jeux et activités de son enfant, les soins éventuels.

Les parents sont libres de rentrer ou de rester dans le hall d'accueil. Les professionnels doivent s'adapter à la disponibilité des parents et l'inviter à entrer si possible.

Les activités : nous privilégions la motricité libre et veillons à varier les activités d'éveil culturel et artistique pour les plus grands. La structure présente un hall d'accueil, une salle de vie où un espace est dédié aux nourrissons (espace des Loustics) séparé par des barrières avec le reste de la salle dédiée aux plus grands. Nous avons une cuisine, une salle de change (salle d'eau), deux chambres (les Hiboux avec lits à barreaux - les Pandas avec lits banquettes), une cour extérieure et un parc arboré municipal. Un espace est à disposition des parents pour entreposer les poussettes dans le bâtiment REGIE en face de la micro-crèche.

La salle de vie est un lieu d'accueil pour les parents et un espace de jeux (jeux à disposition des enfants). Un petit lit bas à barreaux est installé dans la salle de vie (espace des LOUSTICS) afin de permettre à tout moment à un enfant d'y monter et de se reposer.

Cette salle sert aussi pour le déjeuner et le goûter avec une table pour les plus grands et des chaises hautes pour les plus petits. Les bébés sont nourris aux bras.

La salle d'eau spacieuse sert aux changes (wc, pots, placards avec linge de toilette et aux soins destinés aux enfants. Pour des raisons pratiques, on peut y pratiquer des activités artistiques (peinture, pâte à sel...) avec points d'eau à hauteur d'enfant.

La salle des PANDAS (chambre 1-lits banquettes amovibles) est un lieu de jeux et de sieste pour les plus grands. En dehors du temps de sieste, les lits sont rangés dans un placard. Les enfants peuvent donc investir cette pièce de jeux pour faire de la motricité, des jeux sensori-moteurs, des jeux de construction, des jeux divers (danse, relaxation...).

Les lits (nominatifs) sont placés quotidiennement au moment de dormir.

La chambre des HIBOUX (chambre des bébés avec lits à barreaux) est exclusivement destinée aux bébés qui ont encore un rythme de sommeil aléatoire et qui vont à la sieste selon leurs besoins.

La cuisine : les aliments sont livrés en liaison chaude et maintenus dans un four jusqu'à la consommation à table à une température de 63°. Elle n'est accessible qu'aux professionnels. Une réserve d'aliments est stockés pour répondre à un besoin particulier (compotes, eau minérale,) et qui sert de dépannage en cas de nécessité (absence/retard de livraison par exemple).

La cour extérieure : lieu spacieux où les enfants bénéficient de jeux de motricité.

Des goûters avec des aménagements (tables/chaises) peuvent y avoir lieu pendant les beaux-jours) sous des stores adaptés. Les parents veilleront à apporter casquettes/chapeaux et crème solaire chaque année (un document d'administration de la crème solaire est à remplir).

2.2 Le soin

2.2.1 L'alimentation

On ne doit jamais forcer un enfant à manger, le repas doit être un moment de plaisir.

Chaque repas est adapté à l'enfant et évolue en fonction des informations transmises par les parents (introduction de nouveaux aliments, allergies, intolérances...)

A la micro-crèche les repas sont fournis en liaison chaude par notre cuisine centrale de proximité et assure des repas 100% BIO ou circuit court. Des produits de saison sont proposés, garantissant des repas de qualité.

Le matin, l'enfant doit arriver en ayant pris son petit-déjeuner. Les nourrissons arrivent parfois sans avoir pris leur biberon ou sans avoir tété, il est donc proposé aux mamans allaitantes de s'installer sur un fauteuil adapté afin de nourrir leur enfant au sein si elles le souhaitent.

Les nourrissons qui ne tiennent pas assis tout seuls sont nourris par les professionnelles qui les tiennent dans leurs bras ou sur les genoux.

A partir du moment où l'enfant se met assis tout seul, il est installé sur une chaise avec tablette, une cuillère lui est proposée et la professionnelle en prendra une autre pour l'aider à manger. Un protocole des repas a été établi pour harmoniser les pratiques et laisser l'enfant acteur, il décidera du moment où il n'a pas envie d'être aidé.

Le moment du repas doit rester un moment de plaisir.

Les plus grands s'installent à table avec un adulte, chantent une chanson rituelle accompagnée de gestes associés à la parole en attendant l'arrivée du repas. Ceux qui le peuvent, se servent seuls avec du matériel adapté (petites louches).

L'ordre des aliments n'est pas imposé dans l'assiette à compartiments, l'enfant peut manger le fruit avant la soupe.

Lorsque le temps le permet, des repas ou goûters sont pris dehors dans la cour à l'abri du soleil à l'ombre des stores extérieurs.

2.2.2 Le sommeil

Nous respectons le rythme de sommeil de l'enfant, ses habitudes de siestes sont notées et évoluent en fonction de l'enfant et de son âge. Nous ne réveillons pas un enfant qui dort sauf exception.

Avec l'accord des parents, il est possible de faire dormir un enfant dans un lit haut à barreaux en extérieur sous surveillance constante avec une moustiquaire.

Chaque enfant a un lit personnalisé, marqué avec son prénom.

Un enfant peut être couché dans un lit roulant dans la salle de vie, au calme si la sieste dans la chambre ne lui convient pas.

Il est strictement interdit de faire dormir un enfant dans une poussette à l'intérieur, il est possible dans les premiers jours d'utiliser la poussette à l'extérieur pour rassurer l'enfant en adaptation sous surveillance continue.

2.2.3 L'hygiène et les soins corporels

Un enfant doit arriver propre dans une tenue propre.

A la crèche, nous veillons à maintenir une bonne hygiène, les changes se font aussi souvent que nécessaire.

Après chaque repas ou en cas de besoin, l'enfant est lavé (visage, mains) dans la salle de bain.

C'est un moment privilégié où l'enfant partage ces rituels en allant se laver les mains avec du matériel adapté (savon-mousse, lavabos bas).

Nous utilisons de l'eau, du savon à 97% avec des composants naturels ou du liniment pour les soins de siège.

Nous pratiquons des lavages de nez avec du sérum physiologique.

Accompagnement et acquisition de la propreté : l'enfant a, à sa disposition, des toilettes adaptées ainsi que des pots dans la salle de change. Il s'y rend dès qu'il en ressent le besoin et son intimité est respecté par la professionnelle qui veillera à ce qu'il ne soit pas dérangé.

2.3 Le développement, le bien-être et l'éveil

2.3.1 Le jeu et les activités

L'enfant apprend à travers le jeu, il est essentiel pour son développement et il est indispensable de lui proposer des jeux adaptés à ses envies, à son âge et à ses compétences notamment en cas de handicap.

Les jouets et le matériel doivent être en bon état pour rester attractifs. Les livres proposés doivent être en bon état et renouvelés grâce au partenariat avec la médiathèque de la commune qui permet de proposer des nouveautés.

Le jeu libre permet à l'enfant de développer son imagination à condition de se sentir assez sécurisée pour évoluer dans cet environnement collectif. Il est indispensable de ranger les jeux à hauteur d'enfant et dans des bacs, toujours à la même place afin que l'enfant les repère.

L'aménagement de l'espace doit permettre des temps de repos (tapis, coussins, lumière tamisée...) et des coins jeux d'imitation (espace dinette, voitures, poupées, déguisements, lecture...).

Pour les bébés, la motricité libre sur des tapis, sur le sol doit être facilitée en toute sécurité

dans l'espace des LOUSTICS.

Lors d'ateliers chants, l'âge des enfants n'a aucune importance et nous rassemblons des enfants d'âges différents entre quelques mois et 3 ans pour partager ces moments de plaisir ludique.

Les activités extérieures sont quasi quotidiennes si le temps le permet.

En été, une attention particulière est respectée : les jeux dans la cour ont lieu le matin avant l'arrivée de la chaleur et en fin de journée éventuellement en veillant à préserver le bien-être de l'enfant : mise à disposition d'eau, crème solaire fournie par les parents, casquette, chapeau, protection contre les moustiques ou autres insectes avec trousse de premiers secours à proximité, lunettes de soleil, stores extérieurs déployés.

L'hydratation et la protection des adultes encadrant les enfants n'est pas à négliger avec verres et eau, chapeau ou casquette.

2.3.2 L'approche artistique et culturelle

La musique avec un choix de CD variés (musique classique, musiques du monde, musiques enfantines...) sont proposées aux enfants dans l'espace des Loustics propice au calme.

Des ateliers d'éveil musical sont proposés aux enfants avec des instruments de musique en bois et/ou métal, percussions, tambourin, cymbales...

Des ateliers peinture sont mis en place dans la salle de change où l'espace nous permet d'installer des supports à peindre soit sur le mur soit sur une table adaptée et de laver les mains des enfants au lavabo à leur hauteur.

Les enfants peuvent utiliser leurs doigts ainsi que des tampons-mousse, des rouleaux, des pinceaux...

Ces ateliers leur permettent d'exprimer leur créativité. Parfois leur réticence à toucher la matière dans un premier temps évolue lorsqu'ils observent les autres. Ils ont la liberté de participer ou pas pour laisser libre cours à leur imagination.

2.3.3 L'égalité garçon fille

Dans le choix des activités nous mettons à disposition tous les jeux quel que soit la composition du groupe, fille ou garçon pour éviter tout stéréotype de genre : si un garçon veut mettre un déguisement robe ou diadème, si une fille souhaite se déguiser en super-héros, leur volonté sera respectée sans intervention aucune de la part de l'équipe.

Dans le choix des livres, nous sélectionnons des albums avec attention et écartons ceux pouvant faire apparaître des stéréotypes de genre.

3. Le projet social et le développement durable

3.1 Les modalités d'intégration de l'établissement dans son environnement social et vis-à-vis des partenaires extérieurs

La micro-crèche est implantée dans une commune dépassant les 5000 habitants. La

démographie ne cesse d'augmenter dans un contexte géographique encore rural mais non loin du milieu urbain.

Ce mode d'accueil est venu compléter l'offre d'accueil du jeune enfant en complément de celui déjà existant chez des assistantes maternelles.

Les demandes des familles pour obtenir une place en structure collective est importante et en constante évolution. La micro-crèche est une alternative relative avec son nombre de places limitées.

3.2 Les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement

Les parents sont en lien quotidien avec les professionnelles. Ils participent aux événements majeurs de l'année comme carnaval, fête de fin d'année mais aussi lors des matinées d'immersion à l'école maternelle en tant qu'accompagnants. Ils sont invités aux réunions d'information lors de la rentrée en septembre.

3.3 Les actions de soutien à la parentalité

Les parents sont informés de l'existence du site « des mille premiers jours », des différents partenaires comme la PMI, le CAMSP ou la maison de la parentalité, la bougothèque pour pouvoir trouver des réponses à leur questionnement et obtenir du soutien.

Ils trouvent à la micro-crèche des informations relatives à leurs préoccupations de parents, une écoute et éventuellement une orientation vers des professionnels susceptibles de les accompagner.

La structure leur permet occasionnellement d'accueillir leur enfant sur quelques heures en accueil non contractualisé (heures supplémentaires facturées) en cas de place vacante pour répondre à un besoin urgent d'accueil pour se rendre à un entretien ou chez le médecin par exemple.

Mise en place de temps d'échanges avec la référente technique le lundi matin, jeudi après-midi ou vendredi après-midi sur rendez-vous.

Possibilité de prendre contact avec la puéricultrice de secteur de la PMI ou avec le médecin PMI pour un soutien et un suivi en partenariat avec l'équipe par l'intermédiaire de la référente technique.

Ouverture d'un partenariat possible avec l'école maternelle pour des matinées d'immersion des enfants de la micro-crèche qui vont rentrer en septembre de l'année en cours à l'école maternelle. L'objectif est d'inviter les parents à y participer et de permettre aux enfants de découvrir par anticipation et en groupe, l'école dans une ambiance festive :

Réunion de préparation et d'information avec les parents

-le jour J : départ à pied, visite de l'école, découverte d'une classe, échange de collation et boissons, retour à la micro-crèche

-renouvellement de l'expérience dans les quelques semaines suivantes

3.4 Les dispositions d'accueil des personnes engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle

La priorité est donnée à des familles dont les parents sont en cours de formation, en cours de réinsertion professionnelle ou pour les familles monoparentales en difficulté sociale.

Le contrat proposé est élaboré en fonction des besoins (occasionnel pouvant évoluer vers un contrat régulier) et réadapté dans la mesure du possible si le parent retrouve du travail. Le guichet unique est aussi une aide dans la recherche d'un mode d'accueil pour les parents. La référente technique peut mettre les parents en relation avec le guichet unique géré par des professionnelles de la Petite Enfance.

3.5 La démarche en faveur du développement durable

Utilisation de plateaux inox et vaisselle inox en cours d'acquisition pour un 100% inox. Remplacement des biberons en plastique (sans BPA) par des biberons en verre en 2024-2025.

Recyclage des déchets : plusieurs conteneurs permettent un recyclage efficace pour les papiers, les plastiques ou les cartons ainsi que pour le verre.

Utilisation des produits pour l'hygiène des locaux : produits labellisés ECOCERT comme le produit vaisselle, les pastilles pour le lave-vaisselle et le lave-linge.

Produits d'hygiène corporelle : gel cheveux et corps 97% d'ingrédients naturels
Température des locaux : contrôlée avec thermomètres dans chaque pièce.

Acquisition de bacs de rangement en plastique recyclé

Conclusion

La qualité de l'accueil du jeune enfant et les actions que les professionnels de la Petite Enfance peuvent mener sont en constante évolution. Les pratiques professionnelles le sont également dans un contexte où des lois viennent encadrer notre travail auprès des tout-petits pour leur bien-être et celui de leurs parents. La micro-crèche est un service aux familles avec des valeurs axées sur la bientraitance. En partenariat avec les élus, les partenaires sociaux et financiers, nous devons œuvrer pour faciliter l'accès à tous dans les structures d'accueil du jeune enfant.

Pour notre part, nous modifierons autant que nécessaire le projet pédagogique en fonction du contexte pour que ce travail commun que l'équipe effectue quotidiennement pour l'Enfant soit des plus efficaces possible en collaboration avec les principaux éducateurs, les parents.